

DÉCLARATION D'OPTION POUR SATISFAIRE LES OBLIGATIONS DU SERVICE NATIONAL

Imprimé destiné aux jeunes gens concernés par l'article 2 de l'accord **franco-algérien** relatif aux obligations du service national en cas de double nationalité

Les jeunes gens (de sexe masculin) ayant la double nationalité, française et algérienne, **qui n'ont pas encore effectué la Journée Défense et Citoyenneté**, et qui souhaitent souscrire une déclaration d'option pour remplir leurs obligations militaires, rempliront les imprimés ci-joints.

Ces imprimés devront être **remplis lisiblement en 5 exemplaires originaux, non datés, qui seront signés par l'intéressé (s'il est majeur, par son représentant légal s'il est mineur)** et retournés à l'adresse suivante :

*Préfecture de la Drôme
Secrétariat Général Commun Départemental
Service interministériel Départemental Accueil et Moyens Généraux
3, Bd Vauban
26 030 Valence Cedex 9.*

Ceux-ci devront être accompagnés d'une photocopie, en quatre exemplaires, des documents suivants :

- carte nationale d'identité française ou le passeport français du jeune homme recto/verso en cours de validité ;
- le passeport algérien ou la carte nationale d'identité algérienne ;
- le livret de famille (état civil des parents et de l'intéressé) ou la copie intégrale de l'acte de naissance ;
- l'attestation de recensement signée délivrée par la mairie du domicile ;
- un justificatif de domicile de moins de trois mois (ex : factures électricité, de téléphone, quittance de loyer) ;
- pour les personnes majeures logées chez leurs parents ou chez un tiers il est nécessaire de transmettre la pièce d'identité du tiers, le justificatif de domicile et l'attestation d'hébergement.

La déclaration d'option, portant le cachet de la Préfecture, sera ensuite envoyée au domicile de l'intéressé.

Un exemplaire sera transmis, en même temps qu'au jeune homme :

- au Consulat d'Algérie
- au Bureau du Service National de Lyon (chargé de convoquer les jeunes gens pour leur journée d'appel)
- à la Mairie de résidence de l'intéressé
- ainsi qu'un conservé à la Préfecture

Tout document incomplet, illisible ou non accompagné des pièces justificatives sera retourné à l'intéressé, et ne pourra être considéré comme une déclaration d'option, merci de nous indiquer un numéro de téléphone en cas de besoin.